

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
21 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

**Organisation pour  
l'alimentation et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture****Comité du bois****Commission européenne des forêts****Soixante-neuvième session**

Antalya, 10-14 octobre 2011

Point 9 b) de l'ordre du jour

**Questions communes intéressant le Comité et la Commission**

**Trente-sixième session**

Antalya, 10-14 octobre 2011

**Projet de révision du mandat du Groupe de travail mixte  
FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des  
forêts**

**Note présentée par les bureaux du Comité du bois de la CEE et de la  
Commission européenne des forêts de la FAO**

**I. Rappel**

1. En mars 2011, immédiatement après la réunion ordinaire du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts, la réunion pour envisager la création d'un groupe de travail afin de faciliter l'échange de conseils d'experts sur la base des travaux des équipes de spécialistes CEE/FAO, a examiné la possibilité de créer un groupe de travail pour renforcer le système actuel d'établissement de rapports et faciliter le travail des équipes de spécialistes.

2. À la suite d'une proposition des bureaux et des chefs des équipes de spécialistes CEE/FAO, la réunion a été priée par le Comité du bois à sa soixante-huitième session en octobre 2010, de décider s'il convenait de recommander l'établissement d'un nouveau groupe de travail ou de trouver un autre arrangement qui permette d'établir des liens entre les experts, les spécialistes techniques et les décideurs des organes pertinents de la CEE et de la FAO et de mettre à leur disposition des moyens d'échange plus efficaces. Cette demande était motivée par le fait que le système actuel d'établissement de rapports est inapproprié, qu'il diffère selon les équipes et que, jusqu'ici, il n'a encouragé ni la coopération entre elles ni surtout un dialogue entre les experts et les décideurs du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

3. Deux options ont été proposées à la réunion en mars 2011:

a) Créer un nouveau groupe de travail qui serait chargé spécialement des questions concernant les équipes de spécialistes et de l'établissement des rapports;

b) Élargir les fonctions actuelles du Groupe de travail mixte de l'économie forestière et des statistiques des forêts pour inclure des tâches nouvelles.

4. Ces deux options ont été évaluées compte tenu des besoins actuels, de l'analyse des fonctions attendues et des répercussions financières.

5. Comme indiqué dans le rapport de la réunion (voir le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2011/4), les participants se sont accordés à reconnaître que la filière suivie pour rendre compte et les échanges entre les équipes de spécialistes n'étaient pas satisfaisants. En outre, ils n'ont pas décelé de différence significative entre les deux options, s'agissant des répercussions financières pour le secrétariat. Ils ont estimé que proposer un nouveau groupe de travail dans le climat économique actuel serait mal perçu par les gouvernements. L'extension du mandat du Groupe de travail mixte est donc apparue comme la solution la plus réaliste (voir le paragraphe 20 de l'annexe du document susmentionné).

6. Les délégués ont décidé d'élaborer plus avant le mandat du Groupe de travail révisé. À cette fin, et comme il avait été convenu au cours de la réunion de mars 2011, le secrétariat a prié les États membres de communiquer des observations et des suggestions. Six d'entre eux ont répondu. La proposition contenue dans la présente note est fondée sur ces informations.

## II. Résumé des observations communiquées

7. Les observations reçues ont fait apparaître des opinions divergentes quant à la façon de procéder. Deux États craignent que l'extension du mandat du Groupe de travail mixte de manière à couvrir toutes les équipes de spécialistes ne détourne celui-ci de son principal centre d'intérêt à savoir l'économie et les statistiques, et risque ainsi de compromettre son efficacité. Ils ont suggéré de modifier plutôt la filière hiérarchique afin que les équipes de spécialistes rendent compte directement aux organes parents ou aux bureaux. Un État membre a souligné que l'existence de deux groupes de travail permettrait de mieux répondre aux différents besoins des équipes de spécialistes: l'un de ces groupes de travail traiterait avec l'Équipe de spécialistes de la commercialisation des produits forestiers, avec l'Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts et avec l'Équipe de spécialistes de l'étude sur les perspectives du secteur forestier, tandis que l'autre traiterait avec les quatre équipes de spécialistes restantes (Équipe de spécialistes des incendies de forêt, Équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale, Réseau mixte CEE/FAO/OIT de mise en œuvre de la gestion durable des forêts et Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier).

8. Par ailleurs, d'autres États membres ont souligné la nécessité que le mandat révisé donne un caractère plus général au Groupe de travail et réaffirmé leur accord avec les conclusions de la réunion de mars 2011 qui a préconisé l'extension des fonctions du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts.

9. Les noms proposés pour le groupe de travail reflétaient aussi différents points de vue. Pour certains, ce nom devrait être le plus général possible afin de tenir compte du fait que le groupe de travail couvrirait de nombreuses questions. Il a été proposé:

a) Groupe de travail mixte CEE/FAO des forêts;

b) Groupe de travail mixte CEE/FAO de la gestion durable des forêts;

c) Groupe de travail mixte CEE/FAO de l'information forestière et de l'exploitation des forêts.

10. D'autres souhaitaient que le nom continue de mentionner les diverses fonctions particulières, et notamment que l'on retienne le mot «statistiques»:

a) Groupe de travail mixte CEE/FAO de l'information forestière et des statistiques sur l'économie et la gestion des forêts;

b) Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques, de l'économie et de la gestion des forêts.

11. Un État membre s'est demandé si le Groupe de travail mixte, dont sont membres à la fois les États-Unis et le Canada, devrait aussi être un organe subsidiaire de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord de la FAO (CFAN).

### III. Proposition des bureaux

12. Les bureaux estiment que le Comité du bois et la Commission européenne des forêts devraient s'appuyer sur l'accord atteint à la réunion de mars 2011 et proposer d'élargir le mandat de l'actuel Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (voir à l'annexe la filière que doivent suivre les équipes de spécialistes pour rendre compte et la nouvelle filière proposée), pour une période d'essai de deux ans, jusqu'au troisième trimestre 2013. Cette période d'essai se déroulera parallèlement au processus d'examen du Programme de travail mixte CEE/FAO sur le bois et les forêts.

13. Le mandat du Groupe de travail pourrait alors être révisé en tenant compte du nouveau Programme de travail mixte CEE/FAO pour la période 2014-2017, et conformément à ce programme (voir à ce propos le document ECE/TIM/2011/9-FO:EFC/11/9).

14. Les bureaux suggèrent que le nouveau Groupe de travail soit dénommé «Groupe de travail mixte des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts», pour rappeler la fonction du Groupe de travail mixte de l'économie forestière et des statistiques des forêts, mais en l'élargissant de manière à couvrir les fonctions des autres équipes de spécialistes qui traitent d'aspects différents de la gestion des forêts.

15. Les bureaux ont proposé aussi le mandat suivant, qui s'appuie exactement sur celui qui a été approuvé en mars. Seul l'ordre des tâches a été modifié.

#### Mandat révisé du Groupe de travail

16. Le Groupe de travail est un organe subsidiaire du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO qui participe à l'exécution du programme de travail intégré de ces deux organes. Il se réunit tous les ans pour fournir des directives sur la mise en œuvre des cinq domaines du programme de travail. Il facilite l'échange d'informations relatives aux travaux des équipes de spécialistes, définit les priorités d'action et les nouvelles questions pertinentes et transmet les priorités suggérées au Comité et à la Commission pour examen.

17. Le Groupe de travail:

a) Examine en permanence les besoins, au niveau international, de statistiques et autres informations relatives aux forêts, au traitement du bois et aux produits forestiers, y compris à l'énergie provenant du bois, et élabore des programmes pour répondre à ces besoins. Le Groupe s'efforce en particulier d'améliorer la qualité, les notions, les définitions et les méthodes afin d'accroître la comparabilité internationale des statistiques et autres informations;

b) Met au point, à la demande des organes parents, des méthodes à utiliser pour l'analyse économique de ce secteur, ainsi que des techniques de collecte, de validation, d'analyse et de diffusion des informations et des statistiques;

c) Entrepren, à la demande des organes parents, des projets spéciaux sur l'économie et les statistiques relatives à la foresterie, aux produits forestiers et aux politiques et institutions forestières;

18. Dans le cadre du programme intégré:

a) Fournit des avis techniques au Comité et à la Commission sur les questions traitées par ces organes, y compris pour la préparation d'études telles que l'Étude sur les perspectives et la Revue annuelle du marché des produits forestiers:

i) Reçoit et examine les rapports des équipes de spécialistes afin de mieux connaître leurs mandats et travaux respectifs; identifie les synergies possibles et facilite l'échange d'expériences entre les équipes de spécialistes et les délégations des États membres. En cas de besoin, le Groupe de travail serait prié d'examiner et d'actualiser les mandats;

ii) Augmente la visibilité et l'impact des travaux des équipes de spécialistes dans les États membres et au sein des organismes pertinents des Nations Unies;

b) Établit des contacts avec d'autres secteurs ou examine les questions d'intérêt commun portant sur les informations forestières et la gestion des forêts, notamment les meilleures pratiques en matière de gestion durable des forêts et leurs retombées sur la durabilité globale des forêts, la gestion des ressources naturelles et d'autres questions telles que la biodiversité et les changements climatiques;

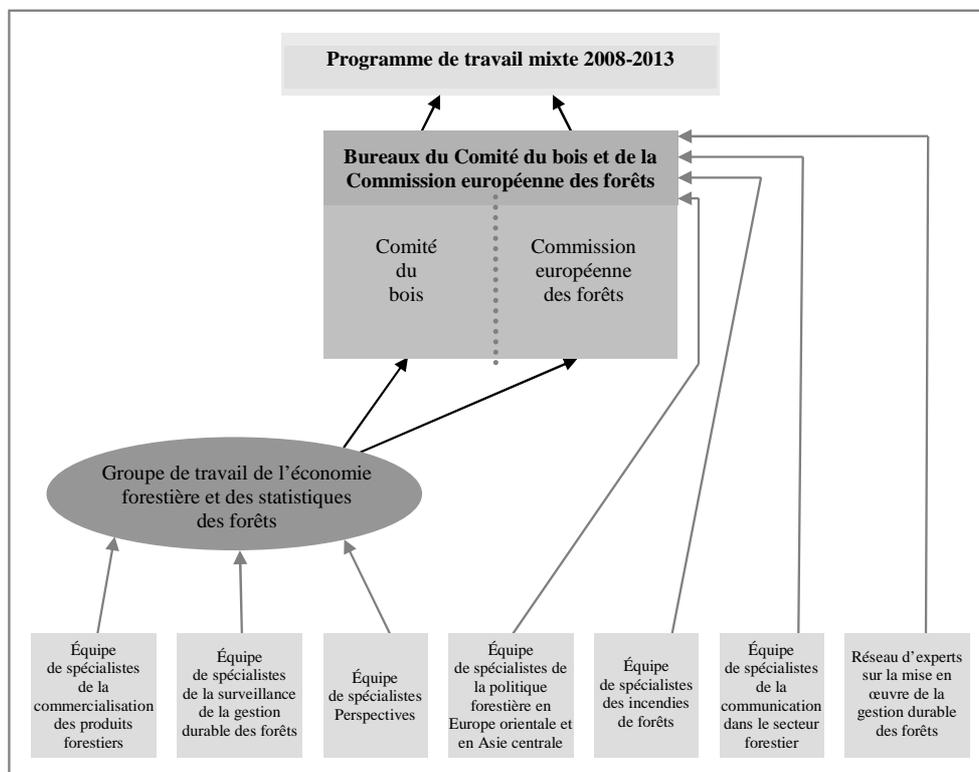
c) Détermine les thèmes et les questions qui feront l'objet de délibérations et d'examens approfondis dans le cadre de l'atelier annuel organisé à la suite de la session du Groupe de travail;

d) Collabore avec d'autres organismes internationaux notamment Forest Europe, Eurostat, l'Organisation internationale des bois tropicaux et la Conférence des statisticiens européens, afin de coordonner les travaux et d'éviter tout chevauchement des activités.

**19. Le Comité du bois et la Commission européenne des forêts sont invités à examiner la proposition ci-dessus faite par les bureaux et à décider d'un arrangement futur pour les travaux des équipes de spécialistes et la filière qu'ils utilisent pour rendre compte.**

## Annexe

### Filière utilisée actuellement par les équipes de spécialistes pour rendre compte



## Proposition de filière à suivre par les équipes de spécialistes pour rendre compte

